

Paris, le 8 novembre 2022

## **Délestage électrique La CSMF demande au Gouvernement de protéger les médecins libéraux et les usagers**

En raison de la crise de l'énergie européenne, des difficultés pour répondre à la demande d'électricité durant cet hiver 2022-2023 sont à craindre. C'est pourquoi, Enedis, le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, a prévu des délestages en cas de déséquilibre entre la production d'électricité et sa consommation. Le délestage électrique est une mesure de dernier cours qui consiste en des coupures ciblées et temporaires d'une partie des usagers non sensibles raccordés au réseau public de distribution d'électricité pour éviter un effondrement global du réseau (black-out).

Les usagers du service prioritaire\* de l'électricité du champ sanitaire sont les centres hospitaliers, unités de soins de longue durée, unités d'hospitalisation de courte durée, centres de lutte contre le cancer, cliniques, laboratoires de biologie médicale et d'anatomie pathologique ayant une convention avec un Établissement Sanitaire (ES), sites relevant de l'EFS, centres de dialyse, centres hospitaliers spécialisés, centres de soins de suite et de réadaptation (SSR), centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, hôpitaux locaux. Les professionnels de soins de proximité (Médicaux, Paramédicaux, SSAD...) et prestataires de services ne sont donc pas des abonnés prioritaires.

Afin de maintenir l'accès aux soins et de préserver l'activité médicale libérale, la CSMF demande au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour intégrer les cabinets médicaux dans la liste des service prioritaires.

\* Arrêté du 05 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques

Dr Franck Devulder - Président  
06 14 09 64 56  
[franck.devulder@csmf.org](mailto:franck.devulder@csmf.org)

Relations presse : Adrien Chapron  
01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [www.csmf.org](#)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.*